

Le projet Régulateurs de GRDF en quelques mots

Le régulateur de pression

- Le régulateur de pression (auss appelé détenteur) est un petit ouvrage (de 10 à 15 cm) qui sert à abaisser la pression du réseau de gaz à la pression d'alimentation du client.
- Cet ouvrage se situe sur le branchement gaz, en amont du compteur. Le plus souvent, il est dans le coffret gaz, mais il peut aussi être dans un coffret enterré sous le trottoir, ou dans les gaines et placards techniques des immeubles.
- Il est non connecté et sans lien avec le comptage.



Le projet Régulateurs de GRDF

- GRDF améliore depuis 2021 la fiabilité de ces régulateurs en collectant systématiquement les données techniques de ces ouvrages, et en remplaçant ceux qui ont plus de 20 ans.
- Ce projet, échelonné sur plusieurs années, est réalisé par des prestataires qui sont formés, pilotés et contrôlés par GRDF. Les entreprises de pose de compteurs communicants gaz réalisent également cette opération quand le régulateur est à côté du compteur.

L'impact pour le client

- Cette intervention est sans coût supplémentaire pour le client.
- Le client reçoit un courrier de prévenance de GRDF quelques semaines avant l'intervention du prestataire.
- Un site internet dédié va être mis en ligne d'ici fin d'année pour que les clients puissent trouver les réponses à leurs éventuelles questions.
- Si le client est absent et que le gaz doit être coupé pour remplacer le régulateur, une brochure expliquant les modalités de la remise en service est déposée chez le client. S'il a besoin d'être aidé dans cette opération, il peut contacter par téléphone le prestataire ou Urgence Sécurité Gaz.
- Il n'y a pas de coupure en l'absence du client entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.
- Toute question ou demande doit être adressée à GRDF, le distributeur du réseau de gaz, et non au fournisseur d'énergie du client.